



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative

**CAR/256**

Le 21 mai 2008

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications**

- **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R**
- **Proposition de suppression de 3 Questions UIT-R**

A sa réunion tenue les 17 et 18 avril 2008, la Commission d'études 4 des radiocommunications a approuvé 1 projet de nouvelle Question UIT-R et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression de 3 Questions UIT-R.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 21 août 2008, si votre Administration approuve ou n'approuve pas les propositions susmentionnées.

Après la date limite indiquée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si la Question est approuvée, elle bénéficiera du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendra un texte officiel attribué à la Commission d'études 4 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG04/en>).

Valery Timofeev

Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 2**

- Un projet de nouvelle Question UIT-R et proposition de suppression de 3 Questions UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

## Annexe 1

(Source: Document 4/15)

### PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [GSO]/4

#### **Méthodes techniques permettant d'améliorer l'utilisation du spectre et de l'orbite**

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) qu'il y a actuellement une pénurie des ressources spectre/orbite dans certaines parties de l'orbite des satellites géostationnaires (OSG) et dans certaines bandes de fréquences;
- b) que la coordination des systèmes à satellites fonctionnant dans la même bande de fréquences peut être difficile lorsque l'espacement angulaire entre satellites est inférieur à  $2^{\circ}$  -  $3^{\circ}$ ;
- c) que les niveaux de brouillage cumulatif des systèmes à satellites déjà mis en service augmentent progressivement;
- d) que, dans certains cas, les méthodes de traitement des signaux les plus récentes peuvent être utilisées en vue de réduire sensiblement les effets des brouillages causés par des systèmes fonctionnant dans les mêmes bandes de fréquences,

*décide* de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1** A quelles techniques utilisées par les stations terriennes pourrait-on avoir recours pour limiter les brouillages entre différents systèmes à satellites fonctionnant dans les mêmes bandes de fréquences et occupant des positions voisines sur l'OSG?
- 2** Quelle réduction de brouillage mutuel entre différents systèmes à satellites pourrait-on obtenir en ayant recours aux techniques spéciales utilisées par les stations terriennes pour réduire les brouillages, compte tenu du maintien en position des satellites OSG?
- 3** Dans quelle mesure pourrait-on améliorer l'efficacité d'utilisation de la ressource spectre/orbite (avec un espacement angulaire réduit) en utilisant les méthodes de traitement des signaux les plus récentes pour traiter les signaux provenant des stations terriennes?
- 4** Dans quelle mesure les avantages résultant de l'utilisation de techniques de réduction des brouillages atténuent-ils les inconvénients (plus grande complexité opérationnelle, installations de stations terriennes supplémentaires et autres incidences opérationnelles négatives)?

*décide en outre*

- 1** que les résultats de ces études devraient aboutir à l'élaboration de Rapports et/ou de Recommandations appropriés d'ici à 2010.

Catégorie: S1

## Annexe 2

(Source: Document 4/14)

### Questions proposées pour suppression

<b>Question UIT-R</b>	<b>Titre</b>
240-1/4	Critères techniques applicables au partage des fréquences entre le service fixe par satellite utilisant des orbites fortement elliptiques et le service fixe, dans la mesure où ils affectent le service fixe par satellite
251-1/4	Critères de partage des fréquences entre systèmes du service fixe par satellite et systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude
254-1/4	Possibilités de partage des bandes entre stations terriennes de navire du service fixe par satellite et stations du service fixe dans la bande 5 925-6 425 MHz et dans d'autres bandes de fréquences de liaison montante à 6 GHz et à 14 GHz

---